

---

## Espaces publics dangereux, espaces publics en danger: la contribution de la police de proximité

### Dangerous public spaces, public spaces in danger: a contribution from community policing

*Julien Niklaus<sup>1</sup>*

Assistant diplômé et doctorant à l'Institut de Hautes Etudes en Administration Publique, Chaire de Management Public et Ressources Humaines, Lausanne, Suisse.

E-mail: [julien.niklaus@idheap.unil.ch](mailto:julien.niklaus@idheap.unil.ch)

---

**RÉSUMÉ:** Des nombreuses publications traitent des violences urbaines, de la délinquance ou encore du sentiment d'insécurité. Néanmoins, très rares sont celles mettant en évidence l'imbrication réelle de ces concepts en démontrant leur articulation dynamique. Cette contribution théorique vise par conséquent à combler ce vide scientifique. De plus, elle revisitera le concept de police de proximité en montrant sa potentialité à désenchevêtrer ces phénomènes afin de réduire le sentiment d'insécurité. Finalement, cet article offrira des pistes de réflexions en matière de gestion de l'espace public, notamment en ce qui concerne sa réappropriation par les citoyens et ce également dans l'optique d'une baisse du sentiment d'insécurité.  
**Mots-Clés:** Insécurité ; Police de Proximité ; Violence.

#### Introduction, objectifs et méthodes

Vouloir comprendre les violences urbaines, le sentiment d'insécurité et la police de proximité, revient à analyser leur conjonction et surtout voir quel est leur point de convergence, l'endroit où ces entités se cristallisent en priorité. L'espace public est alors au cœur de la problématique. Il est le théâtre des violences urbaines, il subit une désertion de la population due au sentiment d'insécurité qui peut y régner et il est le territoire d'activités de la police de proximité. L'espace public apparaît à la fois comme la source des problèmes mais également comme le lieu où les solutions peuvent être

---

<sup>1</sup> Julien Niklaus est sociologue, anthropologue et Représentant National (Suisse) du "European Group for the Study of Deviance and Social Control".

trouvées et construites. Avant cela et pour bien comprendre le phénomène et le processus, il est nécessaire d'analyser les violences urbaines et leur genèse mais également de voir comment et où (« précisément ») l'espace public est touché. En effet, certains lieux sont davantage les cibles de la délinquance que d'autres et il est intéressant de les identifier et de comprendre pourquoi ils sont plus concernés et de quelle manière ils sont touchés. Nous verrons ensuite comment l'espace public doit reprendre sa place au cœur de la cité et comment la police de proximité peut (et devrait) servir de médiateur dans sa reconquête. Il est clair que les concepts présentés dans cet article sont tous, individuellement, connus. Cependant, cet article veut mettre en lumière l'imbrication qu'ils ont entre eux et surtout, il part d'un phénomène « macro » (les violences urbaines) pour arriver à des pistes de réflexions « micros » (police de proximité et réappropriation des quartiers de vie) démontrant clairement la nécessité de réfléchir et d'œuvrer au niveau local (microsocial), de reconstruire à partir de l'essentiel : les habitants et leurs quartiers.

Cet article se base alors sur des éléments théoriques, une revue de la littérature classique et actuelle tout en apportant des éclairages innovants dans le domaine. En effet, cette contribution vise à analyser l'articulation dynamique entre les violences urbaines, la délinquance et le sentiment d'insécurité. Cette approche est novatrice car si de nombreux articles traitent de ces concepts et s'accordent pour dire qu'ils influencent le sentiment d'insécurité, aucun n'offre une réflexion claire sur leur complexe enchevêtrement et encore moins sur leur possible désenchevêtrement.

Cette contribution prend les pays de l'OCDE (essentiellement des années 2000 à 2011) comme références, notamment en se basant sur les exemples de la France (principalement, CHALOM, et al., 2001 ; DIEU, 2002 ; ROBERT, 2000 ; ROCHE, 2005 ; WYVEKENS, 2006), des Etats-Unis (LAB, DAS, 2003 ; RAHTZ, 2001 ; SKOGAN, 2005 ; WISLER, 2009) ou encore du Canada (BRODEUR, MONJARDET, 2003 ; CUSSON, 2007 ; LAB, DAS, 2003 ; NANCOO, 2004). Toutefois,

ses apports peuvent « s'exporter » au « monde urbain » au sens large et s'appliquer à des villes brésiliennes par exemple. Les deux pistes de réflexions fondamentales exposées ici, à savoir la co-construction de la sécurité publique (par la police et les citoyens) et la réappropriation de l'espace public par les habitants, sont tout à fait exportables, mais en tenant compte des particularités socio-culturelles (notamment en ce qui concerne l'intensité du lien existant entre habitants et police et de l'image de la police au sein de la société donnée), économiques (possibilité économique de mettre sur pieds une organisation partenariale) et politiques (volonté politique de s'inclure en tant que partenaire sécuritaire) de chaque région.

Finalement et avant d'entrer dans le vif du sujet, il est important de mentionner qu'il y a de nombreuses différences, au sein des pays de l'OCDE, en matière d'organisation policière. Une des plus marquantes est certainement l'organisation française où il existe une dichotomie historiquement forte entre gendarmes et policiers (MOUHANNA in WISLER, 2009). Les premiers étant des militaires en charge de la sécurité et de la prévention en milieu rural et périurbain, alors que les seconds forment un corps civil œuvrant « uniquement » en milieu urbain (MOUHANNA in WISLER, 2009). Néanmoins, un troisième corps de police, la police municipale, tend à prendre de l'ampleur comme le suggère Malochet (2007, p. 1) : « Fortes de leur croissance numérique et de leurs nouveaux pouvoirs, elles [les polices municipales] s'imposent désormais comme le troisième corps de police du pays, après la police nationale et la gendarmerie ».

C'est alors au sein de ce troisième corps de police qu'une forme de proximité « renaît » en France (MALOCHET, 2007).

Au Canada (BRODEUR, 2003 ; BRODEUR, MONJARDET, 2003 ; LAB, DAS, 2003), la Gendarmerie royale du Canada (GRC), souvent appelée « police montée », travaille au niveau fédéral et peut agir sur l'entièreté du territoire. L'Ontario et le Québec (les deux provinces les plus peuplées) possèdent chacune un corps de

police provinciale. Les grandes villes disposent de leur propre police municipale au sein de laquelle la police de proximité (*community policing*) exerce (LINDSAY in LAB, DAS, 2003). Si la ville est de petite taille, la police provinciale ou la gendarmerie royale en prend la juridiction. Dans ce cas, la police de proximité peut être pratiquée par la Gendarmerie Royale (LAING, HICKMAN in LAB, DAS, 2003). Nous voyons donc une police en trois niveaux (fédéral, provincial et municipal). La Suisse possède un modèle similaire (police fédérale, cantonale et municipale/communale). Néanmoins, depuis un certain nombre d'années, des réorganisations sont en cours tendant vers une unification des corps cantonaux et communaux. Dans certaines organisations, on trouve donc la police de proximité comme unité de « gendarmerie cantonale » alors que dans d'autres elle est l'apanage des polices municipales. Aux Etats-Unis (BRODEUR, MONJARDET, 2003 ; LAB, DAS, 2003), il existe de nombreuses agences fédérales (*FBI, US Secret Service, US Marshals*, etc.). Toutefois, seul le FBI peut agir sur tout le territoire. Chaque Etat possède ensuite son propre corps de police, puis chaque comté son Shérif qui a juridiction sur le territoire du comté, exception faite des villes d'une certaine importance qui possèdent leurs propres polices municipales. En général, les services de proximité (*community policing*) s'ancrent au sein de ces dernières.

Au travers de ces quelques exemples, nous constatons donc de fortes disparités organisationnelles tant au sein d'un même pays qu'entre différents pays. Cependant et comme le souligne Malochet (2007, p. 25), que l'on parle de police de proximité dans les cultures francophones ou de *community policing* dans le monde anglo-saxon, « il s'agit d'une police décentralisée, acceptée par la population, qui intervient dans le cadre d'un mandat élargi pour mieux traiter la pluralité des demandes de sécurité ».

Par conséquent, dans cet article, nous retiendrons les termes de « police » et « policier » comme appellations génériques regroupant les différents corps s'occupant de la proximité.

Cet article s'inscrit dans le courant interactionniste (BECKER, 1963 ; GOFFMAN, 1973 ; LEBRETON, 2004) en remettant au cœur du problème des réflexions et solutions possibles des acteurs (et leurs interactions) et des concepts tels que la police de proximité, le contrôle social et communautaire, la revitalisation de la cohésion sociale, l'espace défendable ou encore la résidentialisation. Il a pour objectifs de donner un éclairage nouveau sur les possibilités sécuritaires n'ayant pas recours à la répression et se distançant des théories bien implantées telles que la « théorie de la vitre cassée » ou encore à l'augmentation des effectifs de police.

## **PARTIE 1 : Conceptualisation**

### **1.1. Qu'entendons-nous par « violences urbaines » ?**

Les violences urbaines ainsi que la délinquance et les incivilités sont des freins au développement sain et durable de l'ordre social au sein des villes. Elles transgressent les normes et les valeurs établies au sein d'une société et empêchent par là même la vie citoyenne (GODARD, 1996). Mais qu'entendons-nous par violences urbaines ? Il est difficile de définir les violences urbaines car premièrement elles ne se réfèrent à rien de juridique et recouvrent à la fois des territoires et des délits (ou incivilités) de degrés et d'intensités très divers. En effet, cela peut aller du tag sur un mur aux violentes émeutes. De plus, aujourd'hui les violences « urbaines » ne sont plus l'apanage des grandes villes à forte densité de population mais des typologies délictueuses semblables sont également visibles et notables dans des communautés de moindre importance. Dès lors, le terme « urbaines » ne permet pas une définition claire. Nous pourrions peut-être parler de « violences publiques de rue » compte tenu du fait qu'il s'agit d'une typologie délictueuse qui s'attaque aux biens et pouvoirs publics. Quoi qu'il en soit, selon

Bauer et Soullez (1998), les violences urbaines, comme elles sont fréquemment appelées, peuvent se définir au travers de trois comportements délinquants :

des violences collectives non crapuleuses ayant pour objet l'intimidation ou l'agression de représentants identifiables des services publics ; la destruction des biens privés et publics en vue de provoquer dans la population un fort retentissement émotionnel et avec pour objectif la déstabilisation de l'ordre public au sens large du terme ; les affrontements entre bandes et reposant sur la 'défense d'un territoire' ou la protection d'un trafic (BAUER, SOULLEZ, 1998, p.11).

Il s'agit donc d'une définition empirique qui démontre une côté « organisé » de la violence. Toutefois, il nous semble pertinent d'ajouter à cela les incivilités répétitives et non organisées qui sont, certes, des violences urbaines davantage symboliques (tags, poubelles brûlées, etc.) mais qui détériorent la dynamique urbaine et le bien-être collectif et créent un sentiment d'insécurité. De plus, la délinquance « quotidienne », qui n'a pas forcément pour but d'émouvoir la population, entre en ligne de compte car elle est le tribut fréquent de certaines populations et ne peut être extraite de la vie urbaine.

Il est ardu de vouloir trouver les raisons de cette violence et délinquance urbaine car elle peut être « gratuite »<sup>2</sup>, mais peut aussi bien trouver racines dans des éléments plus sociologiques à l'instar de changements sociaux et sociétaux tels que la crise économique, l'individualisme et donc le manque de cohésion sociale et la désertion des espaces publics ou l'immigration (CHALOM, 2001 ; WYVEKENS, 2006). En plus, la surconsommation dans les sociétés dites industrialisées, créant alors de fortes inégalités, peut pousser certains individus « frustrés » à se procurer autrement, par le vol, des biens qu'ils ne pourraient se payer, afin d'être également intégrés socialement et de correspondre à certaines valeurs. La précarité est un élément constitutif de la violence et de la délinquance. Cette pauvreté se concentre fréquemment hors des centres villes (Habitation à loyer modéré - HLM-,

---

<sup>2</sup> On parle alors d'opportunisme. Par exemple quand un individu met le feu à une poubelle ou raye la carrosserie d'une voiture et ce simplement car ces biens se trouvaient là sur son chemin.

banlieues) provoquant un effritement tant physique que social<sup>3</sup>, un ralentissement conséquent des investissements et financements dans ces zones périurbaines (WYVEKENS, 2006), offrant par conséquent un terreau fertile à la délinquance et à la prolifération des incivilités. « Dans ces conditions, les problèmes de criminalité se posent avec acuité » (CHALOM, LEONARD, 2001, p. 29). Nous pouvons alors émettre l'hypothèse d'un lien entre criminalité et urbanité, tout le moins dans certains lieux urbains.

En effet, la « zone urbaine » est touchée de manière variable par la violence et la délinquance. Certains endroits le sont davantage. Qu'ils soient lieux de transit et d'anonymat (gare), de proximité (halls d'immeubles), « incontournables » (parking) ou encore « cachés » (cave), certains sites sont propices aux incivilités.

## 1.2. Les lieux de délinquance

Les gares sont des lieux propices à la délinquance car elles concentrent un flux important de personnes qui ne se connaissent pas, favorisant alors la délinquance dans l'idée qu'avec autant de personnes le délinquant ne pourra pas être reconnu. De plus, deux populations se rejoignent dans les gares : les voyageurs et les personnes sans-abris recherchant un endroit chaud. Alors qu'ailleurs ces deux populations ne se croisent que très rarement, dans les gares elles sont obligées de co-habiter l'espace d'un moment et cela peut engendrer parfois des situations délicates à cause, souvent, d'une incompréhension mutuelle. « La perméabilité des bâtiments et la convergence des flux expliquent en partie pourquoi la gare est un lieu qui attire les marginaux, qui concentre les migrants et qui est propice à la délinquance » (GIE, in WYVEKENS, 2006, p. 25). De plus, les abords des gares sont également problématiques. Effectivement, il y a souvent de nombreux bâtiments de type industriel qui sont peu fréquentés et, il faut le dire, se

<sup>3</sup> Détérioration des conditions et lieux de vie.

trouvant dans des zones souffrant généralement d'un manque d'éclairage accentuant ainsi le sentiment d'insécurité. Ces bâtiments peuvent alors être en proie au squat. Le squat est source d'une délinquance que nous nommerions de « survie physique » comme les vols (de nourriture et de vêtements) dans les magasins de la gare mais aussi d'une criminalité plus « lourde » à l'instar de la prostitution, rackets et trafic de stupéfiants (GIE, in WYVEKENS, 2006). Les entrées d'immeubles sont souvent considérées comme des lieux de délinquance mais les peurs qui y sont liées sont plus de l'ordre de l'imaginaire et de l'image associée à ces endroits (bandes de jeunes qui traînent, etc.). Il n'en reste pas moins que les halls d'immeubles font peur, comme le montre cet extrait d'entretien conduit dans une banlieue française durant l'année 2006: « Je suis toute seule, j'ai ma fille avec moi. Je ne vais pas me pointer toute seule. Il y a quinze vingt mecs de toutes les couleurs. (...) Personne n'ose rien dire » (VILLECHAISE-DUPONT, in WYVEKENS, 2006, p. 26-27). Même s'il est vrai que certains jeunes traînent dans les entrées d'immeubles, notamment à cause, nous l'avons dit, de l'effritement social et l'absence d'opportunité de travail, ils sont eux-mêmes victimes de leur propre statut et adoptent par jeu et pour rompre la lassitude un comportement conforme aux « attentes » des habitants : écouter fortement de la musique et tard dans la nuit, demander un droit de passage aux habitants qui rentrent avec leurs courses, etc. (VILLECHAISE-DUPONT, in WYVEKENS, 2006). Les raisons de cette peur peuvent être de l'ordre du « fantasme » ou d'une surestimation du risque de victimisation mais les conséquences de cette inquiétude peuvent réellement perturber la cohésion sociale et la vie quotidienne de certains habitants. Les incivilités, aussi infimes soient-elles, peuvent, de par leur récurrence et persistance, induire un sentiment d'insécurité et des réactions sociales « négatives » comme la claustration chez soi par peur. « [...] C'est pour ça moi ici quand j'arrive ici je rentre, bon je vais faire mes courses hop je monte. Et je ferme. [...] » (VILLECHAISE-DUPONT, in WYVEKENS, 2006, p.27).

Les caves, notamment celles se trouvant dans les grands immeubles, sont également des lieux de délinquance et d'insécurité. Effectivement, une fois désertées par leurs propriétaires (à cause d'incivilités itératives), elles deviennent des sites « favorables » au trafic et à la consommation de stupéfiants ou encore au stockage de marchandises recelées (PEYRAT, in WYVEKENS, 2006). Les parkings sont aussi au cœur des espaces publics. « Ils occupent une surface considérable autour des logements, ils sont des espaces ouverts, visibles, ceux par lesquels il faut cheminer chaque jour pour gagner ou quitter son logement » (PEYRAT, in WYVEKENS, 2006, p. 28). Contrairement aux caves, le parking possède un avantage sécuritaire : son ouverture (pour autant qu'il ne soit pas souterrain). Sa visibilité empêche certains actes délictueux d'être commis par peur d'être repéré. Cela n'empêche qu'un grand nombre de vols est accompli dans les parkings. Vols de voitures ou d'objets à l'intérieur des voitures<sup>4</sup>. De plus, son ouverture possède son revers en offrant à tous les yeux les signes apparents et persistants d'une insécurité et si l'on se réfère à la théorie de la vitre brisée<sup>5</sup>, des stigmates visibles et prégnants d'incivilités en favorisent la prolifération et alimentent le cercle vicieux du sentiment d'insécurité. Comme le constate Wacquant (1993, p. 80) : « Ainsi la seule dégradation physique d'un quartier suffit-elle à accroître directement la perception de dangerosité et le sentiment d'insécurité qui y règne, entraînant à terme une augmentation de l'incidence réelle de la criminalité ».

---

<sup>4</sup>Les données révélées par Peyrat (2006) concernant une ville (banlieue) française sont à cet égard tout à fait intéressantes : « En un an, si on s'en tient à leurs déclarations, 18% des résidents en logement social (contre 15% des non résidents en logement social) seraient victimes d'une effraction (ou d'une tentative) de leur voiture dans le but de la voler ou de voler un objet à l'intérieur de celle-ci » (PEYRAT, in WYVEKENS, 2006, p. 28).

<sup>5</sup> Elle se base sur l'exemple d'un bâtiment dont une vitre cassée n'est pas remplacée rapidement. Selon cette théorie, toutes les autres seront brisées peu de temps après parce que la première laisse présumer que le bâtiment est abandonné, ce qui constitue l'amorce d'un cercle vicieux.

### 1.3. Sentiment d'insécurité et pertes de liens sociaux

Nous le disions, le sentiment d'insécurité est notamment engendré par les violences et la délinquance. Néanmoins, pour un grand nombre de spécialistes, il n'est pas lié à la criminalité ou à la victimisation (BRODEUR, 1990). Il s'agit davantage de préoccupations pour l'ordre social et moral de la société. Il se propage notamment au travers des médias (ces derniers ayant ouvert le champ de vision du citoyen)<sup>6</sup>. Il évolue un peu comme une rumeur. De plus, il s'autoalimente à savoir qu'il est le fruit de la délinquance mais il crée une perte de cohésion sociale et des liens communautaires, engendrant conséquemment un sentiment d'insécurité. L'expression « c'est le serpent qui se mange la queue » image tout à fait ce phénomène. L'individualisme découlant de la désagrégation du tissu social encourage, comme mentionné plus haut dans le texte, une désertification de l'espace public et notamment des lieux de convivialité comme le quartier. Comme l'observent Chalom et Léonard (2001), cette désertion a deux incidences. Premièrement, la perte d'un contrôle social efficace. Il s'agit, selon Robert (2000, p. 216),

d'« une expression bien commode, surtout par son extension et sa globalité, mais bien gênante aussi par son ambiguïté, ou plus précisément par la dualité de ses significations: d'un côté les apprentissages de la conformité - ce qui n'est pas très loin du sens de socialisation - de l'autre les endiguements de la non-conformité ».

A l'instar de Robert (2000), nous nous rapprochons davantage de la seconde acception, c'est-à-dire, concisément, lorsque les individus autorégulent leurs comportements en lien avec les normes et les valeurs en vigueur. Cusson (1990) parle alors de se conformer aux règles du jeu social. Le contrôle social permet une

---

<sup>6</sup> Le citoyen peut alors avoir connaissance d'un crime commis très loin de chez lui mais en en prenant connaissance chez lui, il imagine que cela pourrait très bien lui arriver, créant ainsi du sentiment d'insécurité. De plus, « l'élargissement » des médias (Internet, journaux gratuits, accès à un grand nombre de chaînes TV, etc.) fait apparaître un nombre considérable de crimes et délits, alimentant aussi le sentiment d'insécurité.

surveillance implicite voire bienveillante et son affaiblissement ouvre la porte aux transgressions de tout ordre. De plus, une déficience des régulations sociales informelles, de la sociabilité, ou encore d'un voisinage potentiellement solidaire permet de libérer les comportements incivils et délinquants et bien que Robert (2000) mette en doute la capacité actuelle et réelle du contrôle social (notamment pour des questions de territorialités), nous pensons qu'il est une pièce fondamentale d'un « ensemble sécuritaire » plus vaste. Néanmoins, la déficience susmentionnée provoque un « relâchement structurel des contraintes qui pèsent sur les individus » (ROCHE, 1996, p. 232). Au-delà de cela, les individus sont de plus en plus libres dans la société urbaine qui offre toujours plus d'occasions délinquantes (à la fois plus de richesse, mais aussi plus de biens publics) et accentue le sentiment d'insécurité. Il faut parler de sentiment d'insécurité au pluriel car il diffère certes d'un individu à un autre mais également d'un territoire à un autre. En l'occurrence, il est nécessaire de distinguer entre deux types de territoires. Premièrement ceux où les tensions sociales sont fortes, la délinquance proliférante, le risque de victimisation élevé ou encore les relations sociales amoindries et tendues par crainte de « l'autre », où l'insécurité relève d'une peur physique (« fear ») (ROCHE, 1996). Deuxièmement ceux, plus tranquilles, où l'insécurité s'exprime par une préoccupation plus « philosophique » et plus large quant au devenir de la société (« concern ») (ROCHE, 1996). A priori, chaque ville, à échelle différente, est touchée par les deux types d'insécurité.

Secondement, l'individualisation et le cloisonnement de la société peut impliquer une paupérisation économique et sociale inférant la fuite de certaines classes sociales (notamment moyennes et supérieures), délaissant alors les classes défavorisées ne pouvant s'extraire de cette situation (CHALOM, LEONARD, 2001). Le quartier se vidant (et offrant des opportunités délictueuses comme le squat) et laissé sans contrôle par ses propres habitants, la délinquance peut s'y développer d'autant plus que les populations défavorisées peinent à se faire entendre des

autorités politiques. Le sentiment d'insécurité se cristallise souvent en un endroit : une rue, un quartier, un arrêt de bus. Ces lieux sont fréquemment vus et ressentis comme échappant à tout contrôle. Le résultat est que la population commence à croire que personne ne s'en occupe. Face à cette situation qui semble complexe et inextricable, deux pistes de réflexions peuvent être avancées : la réappropriation de l'espace public et sa sûreté par la co-production de la sécurité. Nous verrons cela dans les deux chapitres à venir.

## **2. PARTIE 2: Pistes de réflexions**

### **2.1. Pour une réappropriation de l'espace public**

L'espace public semble être un des lieux de cristallisation des malaises sociaux. Sa déstructuration ou encore son délaissement amplifient le sentiment d'insécurité. C'est dans cette optique que le concept de « l'espace défendable »<sup>7</sup> (NEWMAN, 1972) prend tout son sens. Il s'agit d'un modèle de prévention du passage à l'acte criminel basé sur l'environnement physique et dont le tissu social lui-même en est le défenseur.

« Tous les éléments qui, combinés entre eux, convergent vers la création de cet espace défendable visent un même objectif : faire que le sens de la territorialité et de la communauté des habitants se traduise par la prise en charge responsable de la prévention d'un espace de vie sûr, fonctionnel et bien entretenu » (NEWMAN, in WYVEKENS, 2006, p. 71-72).

Newman (1972) relève quatre aménagements permettant l'amélioration de la sécurité : 1) une territorialité résidentielle clairement définie, 2) une orientation des fenêtres d'immeubles permettant le contrôle informel, 3) un choix de matériaux évitant l'unicité et la stigmatisation d'un bâtiment, 4) un choix rationnel

---

<sup>7</sup> « Defensible space », dans la version originale.

et réfléchi de l'implantation des lotissements résidentiels dans des zones urbaines agréables. Cette approche pourrait ressembler, en certains points<sup>8</sup>, à la théorie de la vitre brisée sans son côté répressif trouvant essence dans la tolérance zéro. Néanmoins, il s'agit tout de même de se réapproprier l'espace public et de l'entretenir afin que le délinquant potentiel sente qu'il est sur un « terrain sous contrôle ». De plus, alors que la théorie de la vitre brisée propose des solutions ponctuelles (malgré une volonté dissuasive), « l'espace défendable » donne des solutions à long terme en pensant soit en amont lors de la conception d'un nouveau quartier, soit durablement lors de la restructuration d'un quartier. Oblet (2008) parle quant à lui de « résidentialisation », c'est-à-dire une distinction claire et compréhensible entre l'espace public ouvert à toutes et à tous et les espaces privés. En outre,

la sectorisation et le réaménagement des abords immédiats des bâtiments, qu'ils s'obtiennent par des murs, des grilles ou des végétaux, engagent une redéfinition du statut et des fonctions des espaces ainsi créés (parking automobile, cheminement piétonnier, aire de jeux...) (OBLET, 2008, p. 48).

Il semble alors essentiel de repenser l'espace public afin d'obtenir des résultats sécuritaires davantage satisfaisants et de remettre la frontière entre l'espace public et privé au cœur de la problématique.

Normalement, lorsqu'on sort de l'espace public ouvert à tous, on entre dans un espace privé réservé à certains. Si les bornes de cet espace public ne sont pas dessinées, si l'utilité de ces voies, de ce mobilier urbain, de cet éclairage, de ces clôtures... est mal comprise, alors l'appréhension de l'espace privé est généralement mauvaise aussi (LION, in WYVEKENS, 2006, p. 89).

Néanmoins, pour augmenter l'efficacité et l'efficience sécuritaire d'un lieu de vie, il est nécessaire de réfléchir au-delà de l'utilisation de l'un ou l'autre de ces

<sup>8</sup> Notamment dans l'idée d'entretiens réguliers de l'espace pour ne pas qu'il paraisse abandonné.

concepts mais de coupler la résidentialisation à l'espace défendable (dans une simultanéité) afin que ces derniers deviennent deux outils concrets pour mener des réflexions (et des actions) sur la sécurisation de l'espace public. A notre sens, l'un ne peut pas aller sans l'autre. A savoir que les habitants peuvent réintégrer et se réapproprier l'espace public, le « faire ou refaire leur » uniquement si cet espace est conçu et pensé pour eux et pourquoi pas avec eux, selon les mécanismes des « conseils de quartier » bien implantés en France. Il s'agit de structures incorporant les habitants d'un quartier ou d'une ville (pour autant que la ville soit de petite taille) à la gestion municipale mais aussi d'un espace de démocratie locale.

L'espace défendable a pour idée d'inclure la communauté, par le biais du quartier, dans la lutte contre la délinquance. Alors que les immeubles ou quartiers de classes supérieures possèdent leur propre service de sécurité, les quartiers plus populaires doivent faire face avec leur propre ressource. Néanmoins, quand les habitants aisés choisissent un mode individuel de réponse au crime, la bataille semble mal engagée en leur faveur. En effet, la dynamique communautaire et la force d'inertie qui en résulte semble alors beaucoup plus efficace. De plus, la volonté des classes aisées de s'enfermer dans des quartiers ou immeubles surprotégés accroît encore la désertification de l'espace public et donc l'érosion du tissu social. D'autant plus que si l'on se réfère à l'étude de Borzeix et al. (BORZEIX et al., in WYVEKENS, 2006), les habitants sont plus motivés à participer à la sécurisation et à la qualité de vie de leur quartier que ce que certains pourraient penser :

[...] parce qu'à la lumière de notre enquête, la thèse que nous proposons ici est que les habitants ou plutôt certaines catégories d'habitants que nous avons rencontrés sont amenés à prendre une part plus active qu'on ne l'imagine habituellement à l'entretien, à la sécurisation et plus généralement à la 'fabrication' de leur environnement (BORZEIX et al., in WYVEKENS, 2006, p. 105).

Les auteurs distinguent alors trois types de participation : 1) la participation « à bas bruit », 2) la participation « ouverte », 3) la participation « mêlée ». Si la deuxième forme de participation, en agissant concrètement sur le traitement des incivilités (nettoyage, entretien, prévention en dialoguant avec les jeunes susceptibles d'en être la source), semble être opportune et si la troisième forme - entreprendre des réunions de quartier informelles dans les halls d'immeubles en offrant boissons, gâteaux et discussions - semble également pertinente et intéressante d'un point de vue de réappropriation de l'espace physique et social ; la première forme nous paraît être à la fois antinomique avec les arguments des deuxièmes et troisièmes typologies et surtout perpétuant l'érosion du tissu social. En effet, selon ces auteurs, la participation « à bas bruit », comme ils la nomment, consiste en « l'évitement, l'indifférence, la *civil inattention*<sup>9</sup>, ces figures de la coprésence dans les espaces publics, si bien décrites par Goffman », et qui sont, selon eux, « de puissantes ressources pour préserver, dans ces cités où règne la promiscuité, un ordre social fragile perpétuellement menacé » (BORZEIX et al., in WYVEKENS, 2006, p. 106). Ainsi, dans cette optique, il y a tout de même une forte résignation. Une volonté (ou une nécessité pour certains) de se couper de l'interaction sociale qui est somme toute à la base même de la cohésion sociale et de la réappropriation de l'espace social et physique. A notre sens, il faut alors et pour le moins, nuancer l'efficacité et le recours à « l'utilisation » de cette pratique car elle participe véritablement à l'effritement des interactions sociales.

De plus, le quartier ne doit pas se refermer sur lui-même et sur ses habitants. Il est une composante d'un espace plus vaste qui est la ville. Il se doit alors, à travers ses habitants, de jouer sur les deux niveaux : local (rues, quartier) et « global » (quartiers, ville). Car c'est également à travers son intégration dans un espace plus large que le quartier se forge sa propre identité et ce grâce à la

---

<sup>9</sup> En italique dans la version originelle.

comparaison à d'autres mais aussi à la complémentarité des services offerts dans chaque quartier. D'autant plus qu'aujourd'hui la forte mobilité redéfinit le concept d'appartenance identitaire au lieu et les partisans de l'économie sociale et solidaire tout comme ceux prônant la réappropriation des espaces de vie par les habitants et la revitalisation du tissu social, doivent impérativement en tenir compte.

Comme préalablement mentionné, une tendance commence à se dessiner en ce qui concerne la volonté des habitants d'améliorer leur qualité de vie et ce en participant activement à sa « fabrication ». Sur ce point, deux entités se rencontrent. D'un côté les habitants justement désireux de restaurer un ordre social sain et de l'autre, la police et plus précisément la police de proximité, également désireuse d'offrir aux citoyens un cadre de vie agréable et respectueux des normes sociales et légales. Toutefois, ces deux entités peuvent-elles entrer en contact et travailler ensemble dans une dynamique positive ?

## **2.2. Quel est le rôle de la police de proximité, ses défis et sa place en tant qu'acteur sécuritaire ?**

La police actuelle est parfois en inadéquation avec la structure sociétale et urbaine d'aujourd'hui et semble empêtrée dans son propre immobilisme. En effet, la police « classique », en manque chronique de moyens et d'effectifs, peine à remplir l'une de ses tâches : la surveillance et la prévention de proximité. Mais est-ce uniquement la faute de la police ? Il semblerait que la société, inconsciemment, soit également à la source de cette lacune. Avec l'accroissement constant de l'individualisme dans les relations sociales (SIMMEL, 2007), les individus se confrontent de moins en moins à l'altérité et a fortiori aux représentants de l'ordre. A cause de la motorisation de la police, mais aussi l'accroissement permanent des missions et services (DIEU, 1999), le contact avec la population tend à disparaître quelque peu. En outre, une perception de plus en plus négative de la fonction policière, due notamment à la « répression » de la réglementation routière,

augmente le fossé entre la police et le citoyen (communément appelée « la peur du gendarme »). La fréquence des contrôles d'identités, notamment de certaines populations, participe également à approfondir ledit fossé. Une étude menée à Paris par Jobard, Lévy et Goris (2009) apporte un éclairage tout à fait intéressant à ce sujet. Il s'avère que pour une grande partie des contrôles d'identités effectués, les policiers ne s'orientent pas vers des individus selon des soupçons concrets mais ils déterminent leurs choix d'identification uniquement par deux critères, l'appartenance à une minorité dite « visible » (les personnes de couleur et celles d'origine maghrébine sont davantage contrôlées que les « blancs ») et le style vestimentaire (appartenance à une sous-culture « gothique », « hip-hop », etc.). Il s'agit de pratiques illicites qui perpétuent et « alimentent » les conflits entre policiers et jeunes, érodent la cohésion sociale et augmentent le fossé susmentionné.

Toutefois ce contact, actuellement distendu, n'est rien d'autre que la force première du policier et il se doit de regagner en quelque sorte la confiance de la population par des actions ciblées localement, par une proximité et une accessibilité plus grande. Peut-être que cette « incompréhension » mutuelle est le fruit d'une inadaptation de la police à certaines de ses tâches ? Il s'agit alors de réfléchir à une adaptation de l'organisation territoriale de la police aux évolutions de la société, car comme l'explique Joseph-Antoine d'Ornano (2003 : 50), « les lieux où se joue la violence sont bien sûr les lieux de proximité [...] ». Dès lors, la police de proximité, comme son nom l'indique, peut apparaître comme une des solutions permettant de palier ce problème. Elle doit s'adapter et réfléchir aux réalités sociologiques et urbaines d'aujourd'hui. L'un des objectifs de la police de proximité est avant tout de retourner sur le terrain, revenir aux sources des problèmes mais également des solutions en partant depuis « la base » : le quartier et ses habitants.

In essence, community policing is responsive to the local community, which takes the lead role in defining community priorities and problems and policing needs; it is premised upon police organizational decentralization and community self-governance (KALUNTA-CRUMPTON in WISLER, ONWUDIWE, 2009, p. 153).

Mais cette définition ne recouvre pas tous les aspects et tâches de la police de proximité, car elle peut également être définie « [...] as a means of police service delivery which recognizes that the maintenance of order, the prevention of crime and resolution of crime and order problems are the shared concerns and responsibilities of the community and the police » (NANCOO, 2004: 31).

A travers ces deux définitions, nous percevons clairement les objectifs de la police de proximité, soit prévenir le crime, la résolution de problèmes et la cohésion de l'ordre, mais aussi la nécessité d'un partenariat efficace avec la société à qui revient la tâche de définir en quelque sorte les missions de la police de proximité. Ce partenariat est somme toute la pierre angulaire de la police de proximité. Sans ce dernier, cette police ne peut guère remplir les missions qui lui sont assignées.

L'un des principaux remèdes à l'insécurité et à la criminalité étant de faire participer les citoyens qui sont concernés, la police doit mettre en œuvre le principe selon lequel il faut agir avec et pour le citoyen. La police doit veiller à établir une collaboration durable afin d'arriver à bien connaître les particularités du quartier en termes de délinquance et de désordres publics, ce qui nécessite la consultation des résidents du quartier ou du district desservi (CHALOM, LEONARD, 2001, p. 123).

Cette argumentation faite, revenons quelques instants sur la notion de prévention. En effet, nous ne pouvons nous affranchir d'une définition de ce terme. Selon le criminologue Maurice Cusson (2002), il faut distinguer deux types de prévention : sociale et situationnelle. Toutefois, notons dès à présent que ces deux dernières n'entrent pas en concurrence mais en complémentarité. Cependant, elles sont totalement différentes par leurs moyens mais aussi par les problèmes que chacune prétend résoudre. D'après Cusson,

la fonction de la prévention sociale est de stopper une évolution individuelle dont le terme pourrait être l'inadaptation et l'antisocialité. La prévention situationnelle, pour sa part, a pour fonction de protéger des personnes et des biens contre des menaces précises : cambriolages résidentiels, vols d'automobiles,... (CUSSON, 2002, p. 15).

Nous comprenons alors que la prévention sociale provient de l'éducation tandis que la prévention situationnelle est de l'ordre de la protection. L'ambition de la première est d'orientation généraliste. Elle tente d'empêcher l'incrustation d'une inadaptation dont nous ne pouvons prédire sa manifestation : Toxicomanie ? Vol ? Violence ? Les trois en même temps ? La deuxième, quant à elle, est davantage spécifique et se détermine projet par projet (CUSSON, 2002) : prévenir un cambriolage dans un HLM ou un braquage dans une pharmacie, ou encore empêcher l'émergence trafic ou consommation de produits stupéfiants dans un quartier. Il n'y a donc pas concurrence entre les deux préventions, mais l'adoption de l'une ou l'autre s'effectuera selon le rôle et la position occupée par les acteurs sociaux.

C'est en termes de prévention sociale que réfléchiront les instituteurs, psychologues, psycho-éducateurs, travailleurs sociaux et autres professionnels à qui des enfants sont confiés. De l'autre côté, c'est une solution situationnelle qu'envisageront spontanément les policiers et les responsables de la sécurité dans les transports publics, les centres commerciaux, les hôpitaux, etc. (CUSSON, 2002, p. 15).

Nous constatons que les deux types de prévention sont complémentaires.

D'un point de vue stratégique, la police de proximité a pour mission d'intervenir soit en amont en prévenant la commission d'infractions grâce notamment à sa présence sur le terrain et à la recherche de renseignements, soit en aval pour garantir la cohésion et la cohérence de l'ordre public ou interpellé les auteurs de crimes ou délits. La philosophie de cette police est une approche proactive et décentralisée, dans l'optique de réduire le crime, le désordre et par

extension le sentiment d'insécurité, « community policing is a philosophy, but it's a philosophy of action » (RAHTZ, 2001, p. 23). Mais cette police de proximité aurait aussi pour fonction et objectifs d'être une « police du peuple », amoindrissant la distance entre policiers et citoyens. Créer une « police sociale » n'est en rien négatif et entre dans les fonctions de la police au sens large. Elle se doit de faire du « service public », car c'est ainsi qu'elle peut résoudre les problèmes concrets des concitoyens mais elle ne doit pas faire uniquement du « public relations » (même si ce dernier est aussi important), « community policing, done correctly, is emphatically not a public relations exercise » (RAHTZ, 2001, p. 31). Conséquemment, la police de proximité n'est en rien tautologique avec la structure policière actuelle. Cependant, il est compréhensible que même au sein de la police il y ait des réticences car il s'agit d'un changement important pour un policier qui d'ordinaire reçoit des ordres et missions provenant de sa hiérarchie. En effet, les missions que le policier de proximité devra résoudre sont également dictées par les citoyens.

La police de proximité, avec sa composante essentielle qu'est la stratégie de 'résolution de problème', met à mal ce modèle : ouvert aux demandes du public, le policier attaché à un territoire donné doit résoudre les questions que lui soumettent les citoyens, qu'elles relèvent de délits caractérisés ou bien de simples inquiétudes, par exemple apporter une réponse à l'inoccupation de certains jeunes, dont la seule présence 'fait peur', autrement que par le contrôle et l'interpellation » (MOUHANNA in MUCCHIELLI, 2008, p.81).

De plus, par la suite c'est premièrement aux habitants de « son » quartier que le policier devra rendre des comptes. Les habitants vont, dans un deuxième temps, s'adresser aux instances politiques directes (aux « élus locaux ») vers lesquelles ils se tournent de plus en plus volontiers de par leur proximité. De la sorte, l'Etat retrouve sa place d'acteur sécuritaire qu'il avait depuis longtemps délaissée (POTTIER, ROBERT, 1997). La restauration de cet engagement permet de pallier à l'insécurité que l'Etat lui-même est en mesure de générer de par son

absence sur les questions (et les actions) sécuritaires, comme le soulignent Pottier et Robert (1997, p. 739) : « en se détournant de la sécurité publique, il [l'Etat] a bel et bien laissé se créer une niche propice à la cristallisation de l'insécurité ». Il apparaît par conséquent essentiel que l'Etat s'associe, par l'intermédiaire de ses élus locaux, à la co-construction de la sécurité publique.

Dans ce « système partenarial », le policier de proximité ne rapporte donc plus exclusivement à son chef direct mais il est en contact avec ces deux niveaux (habitants et « élus locaux »). C'est un véritable renversement pour le policier mais cette nouvelle symbiose peut être source de grande satisfaction quand il a accompli ses missions avec succès et qu'il reçoit les remerciements et la reconnaissance des principaux intéressés. Dans cette optique, le citoyen n'est pas uniquement soit une victime, soit un délinquant, mais il est aussi et surtout un partenaire.

Community policing, in its ideal form, is not merely a means to address community concerns, but it is a philosophy that turns traditional policing on its head by empowering the community rather than dictating to the community. In this sense policing derives its role and agenda from the community rather than dictating to the community. Community policing rests on the belief that only working together will people and the police be able to improve citizens' quality of life (TROJANOWICZ, et al., 1998, p. 1).

Le policier saisit donc une réalité et une concrétisation visibles et directes de ses actions grâce à ce partenariat. Mais la co-production de la sécurité doit également permettre une plus grande dénonciation des délits grâce à un climat de confiance restauré.

En effet, la présence accrue des policiers sur le terrain, leur plus grande implication dans la lutte contre les désordres et incivilités est de nature à conduire un nombre important de personnes à déclarer davantage de faits de délinquance, ce qu'elles ne faisaient pas antérieurement par découragement, lassitude et scepticisme à l'égard de la police (DIEU, 2002, p. 26).

### 2.2.1. *Trois principaux défis à relever*

Après avoir montré l'articulation dynamique entre les différents concepts explicités dans cet article, il est opportun d'examiner des pistes de réflexions pouvant participer à l'efficacité de la police de proximité. Il y a en effet trois défis primordiaux à son égard. Premièrement, il faut que la police de proximité ne verse pas dans une police d'Etat, répressive et orientée vers la tolérance zéro. Cette expression « peu heureuse » (DIEU, 2002, p. 63) fût utilisée pour la première fois dans les années 80 par Ronald Reagan dans sa déclaration de guerre à la drogue. En effet, cette expression « résonne » agressivement dans nos oreilles et semble être mal adaptée à une « community policing ». En quelques mots, la « tolérance zéro » est une pratique policière répressive, basée sur le modèle américain et new yorkais particulièrement (DIEU, 2002). Ainsi, comme son nom l'indique, ce « dogme » interdit toute incivilité ou petite déviance, sous peine de répression dure et exemplaire. A travers cette exemplarité, les tenants de ce courant pensent endiguer en amont toute délinquance à venir. Mais y a-t-il un réel impact dans le processus de régression de la délinquance ?

Au-delà de cela, cette théorie de la « tolérance zéro » a été largement répandue aux Etats-Unis mais aussi en Europe. Il est vrai que la Ville de New York, dans une idée de promotion et de légitimation de ce modèle policier, a désiré donner une certaine publicité aux stratégies conduites et aux résultats obtenus (DIEU, 2002). Les responsables et officiers supérieurs ont alors organisé des voyages, des colloques, des conférences annuelles afin de diffuser le bien-fondé de la « tolérance zéro » (DIEU, 2002). Il s'agit, ni plus ni moins, d'un « tourisme sécuritaire » incongru. La presse, très souvent invitée aux différentes manifestations, a été particulièrement dithyrambique à l'égard de cette théorie et a contribué à sa diffusion.

Finalement, nous pouvons alors dire que, d'un côté, la « zero tolerance » est perçue comme la solution, ou tout du moins comme une riposte « nécessaire »

dans la lutte contre l'insécurité ; de l'autre cette notion souligne le « mal absolu » (DIEU, 2002, p. 68), la négation totale des principes humanistes et sociaux (DIEU, 2002), « le triomphe du tout répressif et le renoncement à une certaine identité française (ou européenne) face à l'arrogance du modèle américain » (LELIEVRE, 1999 in DIEU, 2002, p. 68).

Deuxièmement, un des défis de la police de proximité est d'intégrer et de stimuler les habitants à participer à la co-construction de la sécurité ou tout le moins à sa co-réflexion. Ainsi, cela participerait encore à la réappropriation de l'espace public. En effet, si des études montrent clairement que certains habitants sont très motivés à l'égard de cette idée<sup>10</sup>, d'autres exposent l'inverse<sup>11</sup>. Selon ces auteurs,

si l'on prend pour critère d'appréciation le degré de participation de la population à la définition des buts et des moyens d'action, on voit bien que la coproduction correspond surtout, en France, à la formation d'un partenariat entre institutions et beaucoup plus chichement à l'implication des habitants (DONZELOT, WYVEKENS, in WYVEKENS, 2006, p. 101).

Nous ne pensons pas qu'une étude soit plus fondée que l'autre et qu'il est assurément aisé de trouver un exemple et son contre-exemple. Cependant, un élément nous semble indubitable, dans l'idéal il faut que ce partenariat fonctionne. Ainsi, autant faire le maximum pour « mettre toutes les chances de son côté », à savoir, pour la police de proximité, de réfléchir comment inclure et stimuler (encore) davantage les citoyens. Il faut alors que la police de proximité, à qui incombe évidemment et en priorité la tâche de prévention et surveillance, fasse des efforts en direction des habitants. Une piste de réflexions pourrait être la « transparence ». Nous savons que les citoyens reprochent souvent aux policiers le fait qu'ils ne savent pas ce qu'ils font. Ainsi, une communication plus claire tant

---

<sup>10</sup> Voir à ce sujet : (BORZEIX et al., in WYVEKENS, 2006)

<sup>11</sup> Voir à ce sujet : (DONZELOT, WYVEKENS, in WYVEKENS, 2006)

sur ses résultats positifs que négatifs permettrait aux citoyens de mieux saisir la réalité policière. Puis la police de proximité pourrait transmettre des messages plus intelligibles et manifestes sur les tâches qui lui sont attribuées et celles qui ne le sont pas. En effet, les citoyens ont souvent tendance à croire que la police de proximité peut et doit tout résoudre (du pot de fleurs volé au meurtre, pour schématiser les extrêmes). La police de proximité a donc un grand travail de communication à effectuer pour également mieux répondre aux attentes des citoyens, qui de leur côté, sauront mieux saisir les limites des compétences de la police de proximité. Mais quels sont les objectifs de cette communication ? L'ouvrage édité par le Ministère de l'Intérieur français (intitulé « Guide pratique de la police de proximité » et paru en 2000) liste certains points intéressants et pertinents à cet égard :

- Donner une image conforme du service
- Informer sur les plans d'action bilatéraux ou multilatéraux
- Informer sur les nouvelles stratégies opérationnelles (police de proximité)
- Accroître la transparence sur les éléments marquants de l'activité :
  - Faits divers
  - Statistiques commentées de la délinquance
  - Actions spécifiques : opérations de sécurité routière, de lutte anti-drogue, ...
- Répondre aux attentes des besoins particuliers de tel ou tel quartier ou secteur
  - Valoriser le professionnalisme donc la neutralité de l'exercice de la mission de police

Cette politique de communication vise principalement les populations diverses qui participent de l'opinion publique, les partenaires institutionnels et associatifs qui doivent connaître les stratégies policières, mais aussi la presse qui

cherche des informations (de première main) sur les faits divers (Ministère de l'Intérieur, 2000).

Les citoyens peuvent aussi prendre conscience que finalement ils sont en partie responsable du bien-être du quartier dans lequel ils vivent,

parce que le déclin d'un quartier provient sans doute d'une négligence coupable de ses habitants qui, en ne réparant pas les carreaux cassés, envoient un message implicite sur le peu d'emprise dont les parents disposent sur leurs enfants. En ce sens, la doctrine des carreaux cassés contient bien un appel à tous pour qu'ensemble ils exercent un plus grand contrôle social sur chaque membre de la communauté (DONZELOT, WYVEKENS, in WYVEKENS, 2006, p. 102-103).

317

Le plus dur est de donner l'amorce, « l'étincelle pour que le feu prenne » et que la dynamique participative et partenariale prenne forme. Il faut alors que les policiers fassent preuve d'inventivité à ce niveau car il n'existe pas de solution toute faite.

Troisièmement, un des défis de la police de proximité réside dans la tension qu'engendre justement le principe même de proximité. Effectivement, la police de proximité se doit d'être proche, de se rapprocher des citoyens sans pour autant empiéter sur la sphère privée et par conséquent être perçue et ressentie comme « envahissante » au risque de devenir contre-productive en restreignant les libertés individuelles. Les individus peuvent alors se sentir trop sous contrôle.

Le plus courant des usages critiques du terme 'contrôle' assimile celui-ci à une forme particulièrement envahissante de surveillance policière qui contribuerait, surtout depuis les années 1990, à entraver de plus en plus les 'libertés publiques' (MATTERN, 2010).

Il faut en plus trouver le bon équilibre dans l'application du concept de « visibilité ». Les policiers doivent être suffisamment visibles pour inspirer confiance et sérénité, mais pas trop pour ne pas créer un sentiment d'insécurité dû

à trop de présence sur le terrain. Les policiers ne devraient pas « quadriller le territoire ». Pourquoi ne s'incluraient-ils pas de manière « implicite », naturelle et durable dans l'environnement physique et social ? Il s'agit-là d'une piste de réflexion qui semble opportune car entrant directement dans les prémices de la police de proximité. De plus, des capacités sociales (permettant de lier un contact de qualité et durable avec les citoyens) semblent également nécessaires car d'un point de vue policier c'est un moyen efficace d'augmenter les taux de dénonciations. Plus les citoyens auront confiance en la police de proximité, plus ils s'approcheront d'eux afin de dénoncer des éventuels délits. Finalement, plusieurs études montrent que l'augmentation de la présence policière ne signifie pas automatiquement une baisse de la délinquance : « [...] une légère intensification de la présence policière s'étalant sur le territoire d'une ville ne se traduit pas par une décroissance de la criminalité » (CUSSON, 1999, p. 7). Finalement, une « sur-présence » policière peut aussi avoir un effet provocateur pouvant générer des désordres. « Sa présence incarnant l'interdiction, la violence du régime, elle servira d'élément provocateur » (NORMANDEAU et al., 1974).

### **2.3. Une conception partenariale plutôt que hiérarchique de l'action policière**

Le rapprochement de la police de proximité en direction de la population mais également son concept liminaire de co-production de la sécurité publique ouvre la réflexion en matière de management public. En effet, dans un modèle classique du triangle des acteurs (KNOEPFEL, LARRUE, 2006) à son sommet, nous trouverions la police de proximité en tant qu'acteur politico-administratif, la base du triangle étant formée des délinquants actuels et potentiels à un angle et des citoyens (habitants) à l'autre<sup>12</sup>. Il y aurait là une vision « top-down » du modèle en comprenant que l'acteur politico-administratif (la police de proximité dans notre

---

<sup>12</sup> Voir annexe 1.

cas) transmettrait depuis le haut la « marche suivre ». Cependant, dans une optique de co-conception voire même de co-production de la sécurité publique, cela implique que la police de proximité devienne un acteur social, quasi-civil, au même titre que les citoyens (bien qu'ayant des tâches sécuritaires dissemblables) compte tenu que ces partenaires interagissent sur « un pied d'égalité » et en interdépendance. Dès lors, on se trouve plutôt dans un modèle partenarial avec, au centre, la problématique de la sécurité publique et autour, les différents acteurs (partenaires) sécuritaires dont font partie, au même titre, les citoyens et la police de proximité<sup>13</sup>, formant ainsi une alliance « Autorités administrative-bénéficiaires » et pouvant profiter du concours de partenaires secondaires aux influences d'intensité diverses et variables (seconde sphère) (voir Annexe 2). Il n'y a donc plus de rapport top-down mais davantage un lien de complémentarité et de dépendance dans leurs prérogatives respectives.

Par conséquent, il y a incontestablement un repositionnement (une inclusion) de la police de proximité au sein de la société, bouleversant par là-même le modèle traditionnel de gestion de la sécurité mais aussi la pensée classique en matière de politiques publiques offrant de la sorte un modèle nouveau et dynamique. Une police de proximité qui se veut efficace et efficiente se doit de travailler avec ce modèle autrement les concepts de proximité et de co-production ne peuvent être opérationnalisés.

### **Conclusion**

Cet article visait à mettre en exergue l'enchaînement entre violences urbaines, sentiment d'insécurité et la police de proximité en tant que réponse possible. En effet, il existe entre ces notions un processus de causes à effets formant parfois des réseaux d'interactions dynamiques. Les violences urbaines, nous le

---

<sup>13</sup> Voir annexe 2.

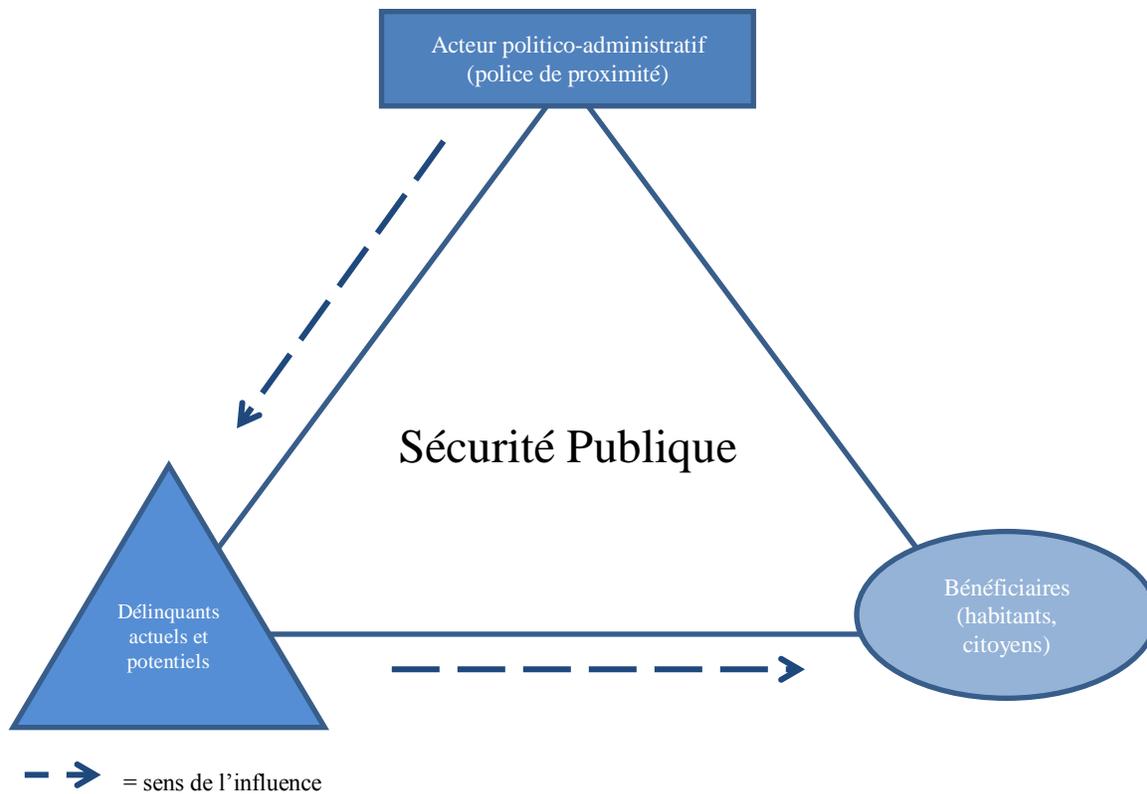
disions, sont le résultat d'un enchevêtrement et d'une multiplication de phénomènes sociaux complexes qu'il semble difficile d'endiguer tant leurs ramifications sont denses. Le sentiment d'insécurité est alors une sorte de réaction sociale négative face à la violence et à la délinquance. Il apparaît justement quand la société peine à réguler par elle-même les désordres et quand l'Etat semble incapable de réagir. Le sentiment d'insécurité s'autoalimente car la peur engendre la peur (surtout de « l'autre ») renfermant les membres de la société sur eux-mêmes et dépeuplant les espaces publics impliquant encore du sentiment d'insécurité comme nous l'avons exposé préalablement.

L'espace public reprend ainsi tout son sens car il est au cœur des interactions des habitants entre eux mais également des habitants avec la police de proximité. Nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, l'espace public tend à se dépeupler à cause d'une mobilité plus forte, d'une perte d'identité liée au quartier mais aussi à cause du sentiment d'insécurité qui peut y régner. La police de proximité doit jouer dans ce problème un rôle de facilitateur. Elle doit permettre aux habitants de réintégrer leurs espaces de vie. Pour ce faire, elle ne devrait pas exclure une certaine frange de la population mais au contraire participer à la reconstruction du « puzzle social » en s'incluant comme pièce à part entière et par conséquent en s'inspirant du modèle partenarial (annexe 2). Un des buts étant de dépasser le contrôle social dit « externe », avec l'idée que l'individu, suite à des « pressions sociales » se conforme aux normes mais d'avantager un contrôle communautaire, qui est

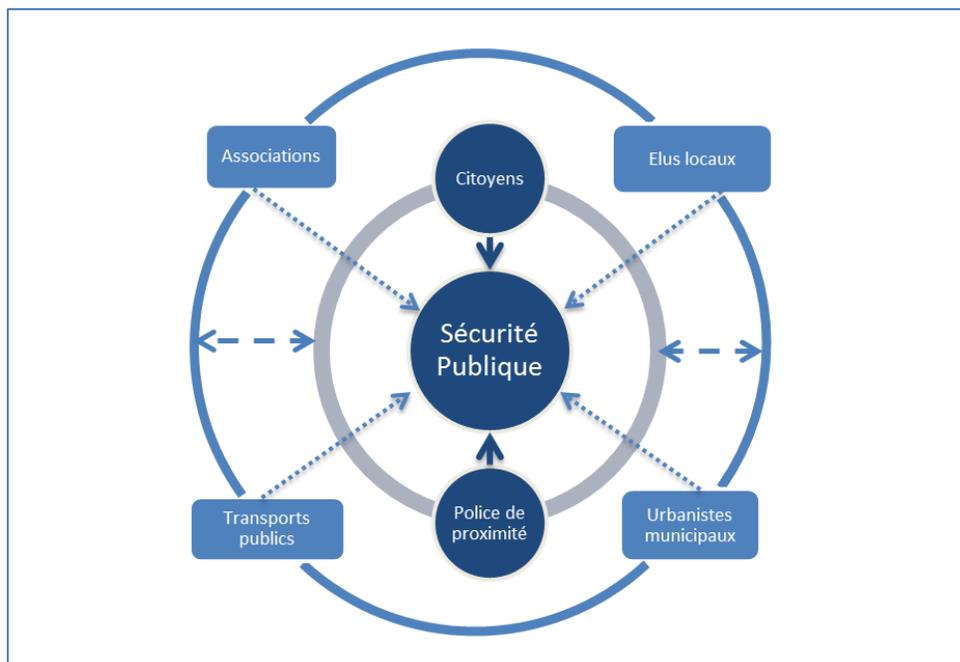
« une forme de contrôle social spontané, inorganisé, informel, qui résulte de la surveillance que les individus composant un groupe exercent les uns sur les autres, en sanctionnant mutuellement leurs déviances » (BOULETDELBAYLE, in CUSSON, 2007, p. 60).

Il s'agit-là d'une autorégulation de la société ayant recours à des instances extérieures (notamment la police) qu'en cas de réelles nécessités.

### Annexe 1 : Le triangle classique des acteurs



**Annexe 2 : Le modèle partenarial**



- = Liens forts
- = Liens secondaires
- ↔ = Interactions entre les sphères partenariales
- ➔ = Influence forte
- ⋯➔ = Influence secondaire
- = Collectivité

**Dangerous public spaces, public spaces in danger: a contribution from community policing**

**ABSTRACT:**

Many publications deal with urban violence, delinquency or fear of crime. However, very few of them are showing the actual nesting of these concepts by demonstrating their dynamic articulation. This theoretical contribution aims therefore at filling this scientific void. In addition, it will revisit the concept of community policing by showing its potentiality to disentangle these phenomena in order to reduce fear of crime. Finally, this article will give some 'lines of thinking' concerning the management of public space, especially with regard to its re-appropriation by citizens and thus also with a view to decreasing the fear of crime

**Keywords:** Community Policing; Insecurity; Violence.

## References

- BAUER, A. et al. **Violences et insécurité urbaine**. Paris : PUF, 1998, 128p.
- BECKER, H. **Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance**. Paris : Métaillié, 1985 [1963], 247p.
- BOURDIN, A., et al. **La proximité, construction politique et expérience sociale**, Paris : L'Harmattan, 2005, 304p.
- BRODEUR, J.-P. **Visages de la police. Pratiques et perceptions**. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2003, 396p.
- BRODEUR, J.-P., MONJARDET, D. Connaître la police. Grands textes de la recherche anglo-saxonne. **Les cahiers de la sécurité intérieure**, Paris : IHESI, hors série, 2003, 459p.
- BRODEUR, J.-P. Police et sécurité en Amérique du Nord : bilan des recherches récentes, Actes du colloque international de l'IHESI, 2-3nov. 1989, **Les cahiers de la sécurité intérieure**, janvier, Paris, 1990, p. 203-240.
- CAZORLA, N. **La police de proximité, entre réalités et mythes**, Paris : L'Harmattan, 2009, 285p.
- CHALOM, M. et al. **Insécurité, police de proximité et gouvernance locale**. Paris : L'Harmattan, 2001, 175p.
- CUSSON, M., et al. **Traité de sécurité intérieure**. Lausanne : PPUR, 2007, 712p.
- CUSSON, M. **Prévenir la délinquance, les méthodes efficaces**. Paris: PUF, 2002, 220p.
- CUSSON, M. **Qu'est-ce que la sécurité intérieure?** Montréal: Ecole de criminologie, 1999, 21p.
- CUSSON, M. **Croissance et décroissance du crime**, Paris: PUF, 1990, 170p.

- DIEU, F. **Politiques publiques de sécurité**, Paris : L'Harmattan, 1999, 253p.
- DIEU, F. **Policer la proximité. Les expériences britanniques, françaises et new yorkaises**. Paris : L'Harmattan Sécurité & Société, 2002, 134p.
- GARCIN, P. **La sécurité publique au quotidien**. Paris : Armand Colin, 2007, 127p.
- GIRARD-HAINZ, B. **Rêves de Ville - Récits d'une vie associative de quartier**. Paris : L'Harmattan, 2005, 289p.
- GODARD, F. **Des partenariats dans nos villes pour l'innovation urbaine**. Paris : CNRS, PIR villes, Habitat II, 1996, 84p.
- GORIS, I., JOBARD, F., LEVY, R. **Police et minorités visibles : les contrôles d'identité à Paris**. New York : Open Society Institute, 2009, 80p.
- GOFFMAN, E. 1973. « Chapitre 4. Les échanges réparateurs », in **La mise en scène de la vie quotidienne, 2. les relations publiques**. Paris : Les éditions de Minuit, 1973, pp.101-125.
- HAUTENNE, B. Contributions à une sociologie de l'association, **Pensée plurielle** 1(7), 2004, pp. 11-16.
- KNOEPFEL, P., C. LARRUE, et al. **Analyse et pilotage des politiques publiques**. Zürich : Verlag Rüegger, 2006, 384p.
- LAB, S., DAS, D. **International Perspectives on Community Policing and Crime Prevention**. Upper Saddle River : Prentice Hall, 2003, 276p.
- LE BRETON, D. **L'interactionnisme symbolique**, Paris : PUF, 2004, 249p.
- MALOCHET, V. **Les policiers municipaux**, Paris : PUF, 2007, 212p.
- MATTERN, J. Critique de la notion de « contrôle » : le cas de l'informatisation de la billetterie dans les transports publics urbains. Actes du colloque CREIS-TERMINAL, 10-11 juin 2010, **Les libertés à l'épreuve de l'informatique. Fichage et contrôle social**, juin, Paris, 2010, 15p.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. **Guide pratique de la police de proximité.** Paris : la documentation française, 2000, 350p.

MUCCHIELLI, L. **La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social.** Paris: La Découverte, 2008, 140p.

NANCOO, S. Ontario Community Policing Model: An Integrated Approach to Policing, **Contemporary Issues in Canadian Policing**, Mississauga: CEP, 2004, pp.30-60.

NEWMAN, O. **Defensible Space. People and design in the violent city**, Londres: The Architectural Press, 1972, pp. 2-4, 8-9.

NORMANDEAU, A. et al. Police et violence collective. **Police, culture et société.** Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal. 1974, pp. 91-158.

OBLÉT, Th. **Défendre la ville. La ville en débat.** Paris : PUF, 2008, 123p.

d'ORNANO, J.-A. **Essai sur l'origine de la violence contemporaine.** Paris : François-Xavier de Guibert, 2003, 109p.

PONTHIEUX, S. **Le capital social.** Paris: La Découverte, 2006, 128p.

POTTIER, M.-L., ROBERT, Ph. « On ne se sent plus en sécurité ». Délinquance et insécurité. Une enquête sur deux décennies. **Revue française de science politique**, 47<sup>e</sup> année, n°6, 1997, pp. 707-740.

RAHTZ, H. **Community Policing. A Handbook for Beat Cops and Supervisors.**New York: Criminal Justice Press, 2001, 141p.

ROBERT, Ph. Les territoires du contrôle social, quels changements ? **Déviance et société.** Vol. 24, N°3, 2000, pp. 215-235.

ROCHÉ, S. **Police de proximité, nos pratiques de sécurité.** Paris : Seuil, 2005, 305p.

ROCHÉ, S. **Réformer la police et la sécurité. Les nouvelles tendances en Europe et aux États-Unis.** Paris : Odile Jacob, 2004, 338p.

ROCHÉ, S. **La société civile. Qu'est-ce que l'insécurité ?** Paris : Seuil, 1996, 241p.

SKOGAN, W. Citizen Satisfaction With Police Encounters. **Police Quarterly**, Vol. 8, N°3, 2005, pp. 298-321.

SKOGAN, W., HARTNETT, S. **Community Policing, Chicago Style.** Oxford : Oxford University Press, 1997, 258p.

SIMMEL, G. **Les grandes villes et la vie de l'esprit**, Paris : L'Herne, 2007, 60p.

SOULLEZ, Ch. **Les violences urbaines.** Paris: Edition Milan, 2006, 63p.

URAKANA, C. **Police et contrôle social au Japon.** Paris : L'Harmattan, 2010, 447p.

TRAJANOWICZ, R., et al. **Community Policing. A contemporary perspective.** Cincinnati: Anderson publishing co, 1998, 349p.

WACQUANT, L. Désordre dans la ville. **Actes de la recherche en sciences sociales.** Vol. 99, 1993, pp. 79-91.

WISLER, D., ONWUDIWE, I. D. **Community Policing, International Patterns and Comparative Perspectives.** Boca Raton: CRC Press, 2009, 326p.

WYVEKENS, A. (dir.) Espace public et sécurité, **problèmes politiques et sociaux**, n° 930, 2006, 120p.

**DOUBLE-BLIND PEER-REVIEWED**

Nota do Editor:

Submetido em: 31 jan. 2011. Aprovado em: 05 mar. 2011.

<http://periodicos.ufpb.br/ojs2/index.php/primafacie/index>